

**INTERVENTION DE  
MONSIEUR ISIDOR MARCEL SENE  
PREMIER CONSEILLER, MISSION PERMANENTE  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK**

**\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\***

**A L'OCCASION DE LA 1<sup>ERE</sup> CONFERENCE DES PARTIES  
AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES»**

**\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\***

**Cancun, le 23 août 2015**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations pour les efforts que vous avez déployés tout au long du processus qui aujourd'hui, a abouti à la tenue de la première Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans ce magnifique cadre de Cancun, un des fleurons du tourisme mexicain, au nord-est de la fameuse péninsule du Yucatan.

S'agissant des documents soumis à la présente session, ma délégation est d'avis qu'ils constituent une bonne base de travail et de négociations.

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal est partie signataire de plusieurs instruments régionaux et sous régionaux, relatifs aux armes notamment le Moratoire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 31 octobre 1998, avec son Code de conduite de 1999 et son Plan d'action élaboré dans le cadre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PECASED); et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes du 14 Juin 2006.

Sur le plan international, le Sénégal est partie signataire de plusieurs instruments relatifs aux armes, notamment la Convention Internationale des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC); le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (en abrégé Protocole sur les Armes à Feu (PAF)); le Programme d'Action des nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA); et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Ces armes, vous le savez, sont à l'origine d'innombrables pertes en vies humaines et la cause du basculement de nombreux pays et régions, dans une instabilité politique et sociale chronique en particulier en terre africaine.

Voilà pourquoi, mon pays, qui a signé le TCA le 3 juin 2013 et l'a ratifié le 25 septembre 2014, tient à rappeler tout son attachement à cet instrument qui est la première convention internationale dont l'objet spécifique est de réglementer le commerce international des armes avec pour ambition de mettre fin aux conséquences désastreuses résultant du transfert d'armes classiques entre les pays.

Aussi, tous les Etats parties devront-ils instaurer des normes pour les transactions internationales d'armes, y compris l'adoption de systèmes pour éviter que les armes visées soient utilisées dans le but de commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Ayant érigé la promotion et la défense des droits humains au rang de priorité nationale, le Sénégal se réjouit fortement de l'entrée en vigueur du TCA. En effet, avec le soutien de la majorité des Etats exportateurs et importateurs, la mise en œuvre de la norme qui est ainsi fixée pour les transferts internationaux d'armes classiques assurera le contrôle des armes, en vue d'éviter les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et les génocides.

**Monsieur le Président,**

Certaines Organisations non gouvernementales jouent un rôle prépondérant sur les questions du ressort de la Conférence. Plusieurs d'entre elles font un travail remarquable et ont parallèlement acquis une expérience de terrain dont notre Conférence gagnerait à bénéficier. Ma délégation est donc d'avis que la parole pourrait leur être accordée en tant que de besoin pour des éclairages avisés sur ces questions d'importance.

Pour sa part, le gouvernement du Sénégal à travers notamment la Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères a soutenu activement la campagne organisée par la société civile « Contrôlons les Armes » dans le cadre du soutien à l'initiative du TCA. L'engagement du gouvernement aux côtés de la société civile lui a valu la reconnaissance du statut de « Gouvernement Champion » dans le cadre de la campagne pour le TCA.

Aujourd'hui, le Sénégal est actuellement en pleine phase préparatoire de mise en œuvre du TCA. C'est ainsi que s'est tenu à Dakar les 05 et 06 mai 2015, un Séminaire régional pour le soutien à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes pour les pays membres de la CEDEAO et des pays voisins.

Cette rencontre a été organisée dans le cadre du projet d'appui de l'Union européenne (UE) à la sensibilisation au Traité sur le commerce des armes (TCA), par l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle de l'exportation (BAFA) et le ministère des Forces armées du Sénégal.

Après un premier séminaire d'évaluation des besoins prioritaires du Sénégal, les 4 et 5 février 2015 à Dakar, cette rencontre constituait une seconde matérialisation de la volonté de l'UE d'accompagner notre pays dans la mise en œuvre du TCA.

Par la suite un comité de rédaction a été mis en place et un atelier juridique sur l'intégration du TCA dans la législation nationale s'est tenue, manifestant ainsi l'engagement de mon pays à la mise en œuvre du traité.

Nous ne sommes qu'au début d'un long processus. Nous lançons solennellement un appel en direction de tous les Etats pour signer et ratifier ce traité, dès que possible, et de nous atteler, avec diligence, à sa mise en œuvre afin d'aboutir à un contrôle adéquat et efficace du transfert des armes à l'échelle globale.

Je vous remercie de votre aimable attention.